

SPORTIVE SENIORS

☎ 04.72.15.30.42 – lundi 9 H. à 18 H. – vendredi 10 H. à 11 H.30

Réunion du Lundi 11 juin 2018

Président des Compétitions : M. BEGON.

Présents : MM. LOUBEYRE, HERMEL, CHABAUD.

Excusés : MM. AURIAC et JOYON.

BILAN DES POINTS DE SANCTIONS

La Commission Sportive Seniors dresse un bilan des points-sanctions accumulés en championnat par les équipes régionales au cours de la saison 2017-2018.

En application des dispositions fixées à l'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, elle procède au retrait correspondant de points en championnat seniors de Ligue pour les équipes ci-après :

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points sanctions	RETRAIT de point(s) Ferme(s)
R1 A	F.C. ESPALY (523085)	14	53 Pts	2 Points
R1 B	F.C. De SALAISE (531406)	14	48 Pts	1 Point
	S.C. CRUAS (504304)	14	49 Pts	1 Point
R2 A	C.S. VOLVIC (2) (506562)	12	50 Pts	3 Points
	A.S. CHADRAC (530348)	12	62 Pts	5 Points
R2 B	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R2 C	Aucun club pénalisé de retrait	13		
R2 D	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R2 E	A .S. Les MINGUETTES (524129)	12	43 Pts	2 Points
	F.C. VALLEE GRESSE (545698)	12	44 Pts	2 Points

	F.C. VALENCE (552755)	12	45 Pts	2 Points
R3 A	ST AMANT TALLENDE (546413)	12	38 Pts	1 Point
R3 B	E.S. LE VERNET (521686)	12	40 Pts	1 Point
R3 C	LA COMBELLE (508768)	12	40 Pts	1 Point
R3 D	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R3 E	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R3 F	SUD LYONNAIS FOOT (580984)	12	46 Pts	2 Points
	F.C. GRIGNY (549420)	12	69 Pts	8 Points
	DERVAUX CHAMBON (547447)	12	38 Pts	1 Point
R3 G	C.S. NEUVILLE (504275)	12	40 Pts	1 Point
	MANIVAL ST ISMIER (523348)	12	39 Pts	1 Point
	U.S. LA FOUILLOUSE (513357)	12	50 Pts	3 Points
	U.G.A. LYON DECINES (504671)	12	62 Pts	5 Points
R3 H	F.C. ANNONAY (504343)	12	59 Pts	5 Points
	F.C. DOMBES BRESSE (553366)	12	44 Pts	2 Points
R3 I	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R3 J	E.S. SEYNOD (520602)	12	42 Pts	1 Point
	LA MOTTE SERVOLEX (504511)	12	52 Pts	3 Points

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

Le présent bilan est établi à la date du 11 juin 2018 sous réserves d'éventuelles modifications provenant de procédures en cours et d'éventuels recours contentieux.

RECOMMANDATION

Le calendrier sportif de la saison 2018-2019 est publié sur le site internet de la Ligue. Les clubs qui désirent adresser des desiderata concernant leurs occupations de terrains sont invités à les faire connaître par écrit au service compétitions de la LAuRAFoot avant le 25 juin 2018.

Le Président,
M. BEGON Yves

Le Secrétaire,
M. HERMEL Jean-Pierre